

CONVENTION DE COOPÉRATION
ENTRE
LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA
RECHERCHE
ET
L'OPÉRATEUR DE COMPÉTENCES CONSTRUCTYTS
ET
LA FÉDÉRATION DES DISTRIBUTEURS DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
(FDMC)

ENTRE

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Situé 110 rue de Grenelle - 75007 Paris

Représenté par Madame Elisabeth BORNE, ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

ci-après désigné par « **le ministère** »,
d'une part,

ET

L'opérateur de compétences Constructyts

32 Rue René Boulanger 75010 Paris

Représenté par Joel ELLEN, Président de Constructyts et Laure VIAL, Vice-présidente de Constructyts

Ci-après dénommée « **Constructyts** »

La Fédération des Distributeurs des Matériaux de Construction

215B Boulevard Saint-Germain 75007 Paris

Représenté par Madame Marie ARNOUT, Présidente de la FDMC

Ci-après dénommée « **FDMC** »

d'autre part.

Ci-après dénommés ensemble « **les Parties** »,

Préambule

Le **ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**, a pour mission la formation tout au long de la vie, de la formation initiale des jeunes à la formation continue des adultes dans leur périmètre respectif.

Il assume ainsi la dimension éducative et pédagogique de l'orientation pour ses formations en accompagnant chaque élève, lycéen, étudiant ou apprenti dans l'élaboration de son parcours de formation, sous statut scolaire ou en apprentissage, et en le conduisant vers une poursuite d'études ou une insertion professionnelle réussie.

Pour assurer sa mission, le ministère renforce sa relation avec les acteurs des différentes filières économiques et avec les Régions, notamment à travers les Campus de Métiers et des Qualifications d'Excellence (CMQe). Les CMQ et CMQe fédèrent, sur un territoire et dans un secteur d'activités donné, les principaux acteurs de la formation professionnelle, la région, les partenaires économiques, et les laboratoires de recherche. Ces campus structurent, par filière, des réseaux thématiques nationaux (RTN) pour permettre un positionnement national et apporter des réponses à l'échelle d'une filière. Le RTN a vocation à associer toutes les composantes des campus : branches, entreprises, régions. Il organise les échanges et les actions dans le respect des compétences de chaque acteur (Etat, collectivités, entreprises).

Aujourd'hui, la direction générale de l'enseignant scolaire s'appuie sur les lycées proposant des formations professionnelles. Ils sont implantés sur l'ensemble du territoire national. Chacun de ces lycées, animés à l'échelle des académies et régions académiques, dispose d'un bureau des entreprises, point d'entrée offert à chacun des partenaires économiques.

Un travail important est mené pour que chaque lycée professionnel dispose d'une offre de formation adaptée aux besoins en compétences du bassin d'emploi dans lequel il est implanté, tout en répondant aux grands enjeux économiques nationaux et régionaux et aux demandes des élèves et des familles. Les lycées professionnels sont à ce titre fortement engagés dans la construction de parcours de formation adaptés aux besoins et projet professionnel de chacun.

Au-delà du public scolaire, chaque lycée professionnel est investi dans la mise en place d'actions de formation par apprentissage et de formation continue (développement de compétences, reconversion, perfectionnement, VAE, bilan de compétences, formation de formateurs et conseil en ingénierie de formation). Ces activités sont menées en groupement, sous la forme de groupements d'établissements (GRETA) ou de groupements d'intérêt public - formation continue et insertion professionnelle (GIP FCIP). Ainsi, les lycées professionnels accueillent un large public : scolaire, apprenti, salarié, demandeur d'emploi ou individuel.

La qualité de l'ensemble de ces actions est valorisée au travers du label « lycée des métiers » qui peut être obtenu en réseau d'établissements à l'échelle d'un territoire ou d'une filière, et permet de reconnaître l'engagement des lycées professionnels à agir comme un acteur local du développement des compétences et de la formation professionnelle.

On dénombre aujourd'hui plus de 1500 lycées professionnels publics, 87 GRETA, 70 CFA de l'éducation nationale et 30 GIP FCIP.

La direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion est en charge de la cohérence et de la qualité du système français de recherche et d'innovation technologique ainsi que de la politique relative à l'ensemble des formations supérieures, initiales et tout au long de la vie, de l'orientation, de

l'insertion professionnelle des étudiants, et des actions propres à promouvoir leur réussite et à améliorer leurs conditions de vie.

Le ministère souhaite offrir la possibilité à ses partenaires de contribuer à des actions menées par les lycées professionnels et les Campus des Métiers et des Qualifications. Cette convention fournit un cadre pour expérimenter des actions communes et répondre aux grands enjeux :

- des branches professionnelles ,
- de la réforme des lycées professionnels et notamment la montée en puissance de l'apprentissage à tous les niveaux de formation.

La FDMC est l'organisation professionnelle représentative des distributeurs de matériaux de construction. Elle agit au cœur de la filière constructive et représente une branche de 92 350 actifs et 4 260 entreprises, pour un chiffre d'affaires supérieur à 21 milliards d'euros. La FDMC gère la convention collective du négoce des matériaux de construction et de bois en lien avec les partenaires sociaux.

Au cœur des enjeux liés à la transition écologique et numériques, auxquelles sont confrontées ses entreprises en termes d'emplois et de montée en compétences de ses salariés, la FDMC souhaite apporter son concours actif au système éducatif en apportant sa connaissance et son expertise du secteur.

Constructys est l'opérateur de compétences de la construction. Il contribue au développement de la formation professionnelle des salariés des branches de la Construction et notamment de celle du négoce des matériaux de construction concernée par cette convention.

Sa mission est d'accompagner les entreprises dans le développement des compétences de leurs salariés, de développer, soutenir et financer l'alternance (apprentissage et professionnalisation) et d'appuyer les branches professionnelles dans l'ingénierie de certification. Les services, l'expertise de la formation professionnelle et des métiers de la filière de la construction sont portés par le réseau de proximité de Constructys.

Le périmètre de Constructys représente 250 000 entreprises adhérentes, 1,6 M de salariés et plus de 92 000 contrats d'apprentissage.

Sa mission, déployée via un réseau de proximité porté par ses 14 directions régionales (cf : liste en annexe) est :

- D'accompagner les entreprises dans le développement des compétences de leurs salariés,
- De développer, soutenir et financer l'alternance (apprentissage, professionnalisation, Pro A)
- D'appuyer les branches professionnelles dans leurs missions de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et d'ingénierie de certification.

Cela étant exposé, les Parties conviennent de ce qui suit :

I. OBJET DE LA CONVENTION :

Article 1. **Objet de la convention :**

Dans le prolongement de la précédente convention de coopération qui a permis de renforcer la notoriété et l'attractivité du secteur de la distribution des matériaux de construction, et de renforcer la coopération des entreprises avec le monde éducatif, la FDMC, Constructys et le ministère entendent poursuivre la mise en œuvre de toutes les actions concourant au développement quantitatif et qualitatif de la formation tout au long de la vie, notamment, en adéquation avec les besoins importants du secteur.

Aussi, la présente convention définit les axes de collaboration qui répondront aux enjeux portés par la réforme du lycée professionnel mais aussi ceux portés par la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », et ce, en vue de participer à l'amélioration et à la promotion des formations technologiques et professionnelles, initiales et continues, au développement de l'alternance, notamment de l'apprentissage dans le secteur de la distribution des matériaux de construction, en s'appuyant notamment sur les Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) et les lycées professionnels.

Les Parties témoignent ainsi de leur volonté de rapprocher le monde éducatif et le monde économique en lien étroit avec les acteurs territoriaux. Ils collaborent pour rapprocher les attentes des jeunes générations avec celles du monde socio-économique et les besoins en compétences au sein des territoires. Ils s'attachent à mieux faire connaître aux apprenants, à leurs familles et aux acteurs du monde éducatif les métiers des distributeurs des matériaux de construction et les parcours de formation qui y mènent.

Afin de répondre aux besoins de compétences du secteur et de recrutement de main d'œuvre, les parties se donnent comme objectifs, entre autres de :

- *Faciliter la découverte des métiers du secteur en s'appuyant sur les dispositifs existants dès la classe de 5^e ;*
- *Développer les stages pour les jeunes des collèges et des lycées des voies générales, technologiques et professionnelles ;*
- *Soutenir l'insertion professionnelle des jeunes ;*
- *Contribuer à la formation continue des enseignants ;*
- *Mettre en partage leurs diagnostics sur les besoins en formation ;*
- *Contribuer à l'adaptation du contenu des formations et des diplômes aux besoins de la filière des distributeurs des matériaux de construction ;*
- *Mettre en œuvre des événements spécifiques pour la branche du négoce de matériaux de construction favorisant la promotion du secteur et de ses métiers auprès des différents publics.*

Article 2. **Déclinaison opérationnelle / Mise en œuvre :**

La présente convention offre un cadre de coopération entre les Parties, lesquelles s'engagent au niveau local à étudier les opportunités de déclinaison de ladite convention au sein des régions académiques à l'appui des ressources mobilisables et des spécificités de chaque territoire.

La déclinaison régionale reprend tout ou partie des actions proposées par la convention de coopération nationale.

Les actions de la présente convention sont développées au niveau national, régional et local, notamment via les délégations régionales académiques des formations professionnelles initiales et continues (DRAFPIC, régions académiques, CMQ, lycées professionnels, établissements d'enseignement supérieur, référents découverte des métiers en collèges...) ...) et ce en lien avec les directions régionales de Constructys et les instances régionales de la FDMC.

II. AXES DE COOPERATION :

Article 3. **Découverte, promotion, attractivité des parcours de formation et des métiers du secteur des distributeurs des matériaux de construction :**

Depuis la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », les régions ont la responsabilité d'organiser des actions d'information auprès des élèves, des étudiants et des apprentis sur les métiers, les certifications professionnelles et les formations.

Les parties s'engagent à mettre en œuvre tous moyens favorisant cette information sur les métiers du secteur du négoce des matériaux de construction.

En étroite collaboration avec les services académiques, les établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) de l'Éducation nationale et les services de l'orientation des établissements de l'enseignement supérieur, la FDMC s'engage à développer son réseau d'Ambassadeurs, porté par les professionnels (entreprises) du secteur, afin de faire découvrir aux élèves et aux étudiants, les métiers des distributeurs des matériaux de construction, en vue de construire leur parcours d'orientation scolaire et professionnelle.

La FDMC et Constructys s'engagent aussi à mener une réflexion sur la création d'un événement phare pour la profession (exemple : la semaine du négoce dans les écoles), à déployer au sein des régions académiques avec le soutien des ministères, afin de valoriser les métiers et les formations qui y conduisent.

La FDMC et Constructys s'engagent à poursuivre les actions de communication mises en œuvre dans le cadre de la précédente convention de coopération (animation du site www.avenir-distributeurs-construction.fr, actualisation des supports, flyers et vidéos métiers, etc...).

Par ailleurs, la FDMC et Constructys collaborent, avec le ministère, pour mettre en œuvre des actions en vue :

- D'organiser, en lien avec les régions, des interventions de professionnels au collège et au lycée dans le cadre des temps dédiés à l'orientation, avec la mobilisation de professionnels des entreprises relevant de la branche (notamment par la participation à des salons, portes ouvertes et jobdating...);
- De mettre à disposition, en lien avec la région dans le cadre de ses compétences un guide sur les métiers du secteur, à destination des élèves, des étudiants et de leur famille, des enseignants, des psychologues de l'Éducation nationale et des corps d'inspection, en

partenariat avec l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP).

3.1 Actions à destination des élèves

Le parcours d'orientation scolaire et professionnelle de l'élève se construit tout au long de sa scolarité. En lien avec les régions académiques, les Parties collaborent pour mettre en œuvre des actions pour :

- Proposer des activités de découverte des métiers dans le cadre des temps dédiés de la classe de 5^e à la classe de 3^e (heures dédiées à l'orientation : 12h en quatrième et 36 heures en troisième) ;
- Mobiliser les entreprises adhérentes de la FDMC pour accueillir des élèves, notamment dans le cadre de la séquence d'observation en milieu professionnel obligatoire de 3^e (notamment en REP et REP+) ainsi que de seconde générale et technologique (notamment en QPV) à l'aide de [« 1 élève 1 stage »](#)
- Organiser des visites de classes dans les entreprises ;
- Planifier des interventions de professionnels (dirigeants ou salariés) dans les établissements scolaires/dans les classes ;
- Contribuer aux événements, salons nationaux et locaux de la relation école-entreprise (Semaine école-entreprise, Semaine de l'orientation, Semaine des lycées professionnels, Nuits de l'orientation en lien avec CCI France, Worldskills...).

3.2 Actions à destination des personnels de l'Éducation nationale

Une connaissance fine par l'ensemble des acteurs de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur des métiers du secteur est un préalable à des enseignements de qualité et adaptés aux besoins du marché de l'emploi, ainsi qu'à une orientation pertinente et à une insertion professionnelle réussie pour l'ensemble des apprenants.

En étroite collaboration avec les services académiques, la FDMC et Constructys organisent à destination des personnels de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur (*enseignants, corps d'inspection, directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT), chefs d'établissements, directeurs opérationnels de Campus des métiers et des qualifications, psychologues de l'Éducation nationale...*) des actions en vue d'actualiser les connaissances des équipes pédagogiques sur les évolutions technologiques, réglementaires ou économiques de la branche du négoce de matériaux de construction.

En lien avec le Ministère, la FDMC et Constructys s'engagent à :

- Contribuer aux actions de formation organisées dans le cadre du plan national de formation (PNF) en proposant des interventions d'experts ;
- Organiser des visites d'entreprise ;
- Réfléchir à la mise en œuvre d'actions d'informations concernant plus spécifiquement, l'enseignement supérieur via l'organisation de séminaires auprès des conférences d'établissements, en collaboration avec les services de l'orientation des établissements d'enseignement supérieur (Formation Continue à l'Université (FCU), la Conférence des grandes écoles (CGE), France Université, la Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises de Management (CDEFM)...).

Article 4. Favoriser les parcours d'excellence des élèves et des étudiants et sécuriser leur insertion professionnelle :

Les Parties coordonnent leurs actions pour faciliter l'insertion sur le marché du travail des jeunes, notamment ceux issus de la voie professionnelle.

La FDMC pourra intervenir dans les dispositifs mis en place tels que :

- Les modules d'aide à l'insertion professionnelle : ces modules destinés aux élèves de terminale professionnelle prennent appui sur un diagnostic-bilan. Ils doivent permettre de conforter le projet d'insertion professionnelle des élèves et de développer les compétences éventuellement manquantes en vue de leur insertion ;
- Les démarches de réalisation de « chef d'œuvre » et de « projet » dans la voie professionnelle, qui est un objet de formation exceptionnel dans le parcours de l'élève contribuant à sa motivation et à son développement personnel. Il vise aussi à promouvoir l'excellence professionnelle du candidat dans un but de valorisation de son parcours de formation auprès des futurs recruteurs.

Pour favoriser une insertion professionnelle réussie des jeunes, la FDMC s'engage à développer les actions ci-dessous :

- Accueillir des élèves et étudiants en périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) ou en stage et proposer aux élèves de terminale de baccalauréat professionnel des PFMP dites « parcours de préparation à l'insertion » permettant de déboucher directement à un emploi à l'issue de leur cycle de formation ;
- Soutenir le développement de l'apprentissage en lien avec le ministère et contribuer au développement de l'apprentissage dans les structures relevant du ministère ;
- Faciliter la mise en œuvre du mentorat, du parrainage des jeunes, en s'appuyant notamment sur le dispositif « 1 jeune, 1 mentor » ;
- Apporter une réflexion sur une participation à un concours d'excellence (Concours général des métiers, Concours de l'excellence commerciale, Meilleurs ouvriers de France...), afin de valoriser les parcours d'excellence des apprenants se destinant aux métiers du commerce, de la vente et de la logistique.

Article 5. Formation professionnelle tout au long de la vie :

La FDMC et Constructys soutiennent les actions de promotion, en faveur de la formation tout au long de la vie, notamment en vue d'adapter les compétences des salariés par la formation continue.

Ils développent des actions d'information et de communication sur les dispositifs de formation incluant les démarches d'orientation, de bilan, d'accompagnement vers l'emploi, de formation et de validation des acquis de l'expérience.

L'acquisition et la montée en compétences des salariés de la distribution des matériaux de construction pourront se faire :

- Via l'offre apportée (par exemple sous forme de modules de formation avec une coloration « négoce ») par les Campus des métiers et des qualifications, les GRETA, les services de formation continue des établissements d'enseignement supérieurs et les Groupement d'Intérêt Public pour la Formation Continue et l'Insertion Professionnelle (GIP-FCIP) des

régions académiques (qui peuvent accompagner, par exemple, la reconversion des salariés du BTP reconnus travailleurs handicapés en reconversion professionnelle dans la filière du négoce) ;

- Par le soutien apporté aux projets de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) des salariés du secteur. À la demande de la FDMC, le ministère pourra proposer des dispositifs adaptés aux besoins spécifiques des salariés des distributeurs des matériaux de construction (modalités d'accueil, d'informations sur les cursus et les processus...)

Le ministère pourra accompagner la FDMC dans l'analyse des besoins de formations adaptées et dans le travail d'ingénierie de certification correspondant.

En lien avec les régions académiques et selon les besoins identifiés au sein de certaines disciplines, la FDMC peut proposer aux régions académiques des salariés intéressés par une reconversion vers le professorat afin de délivrer des heures d'enseignements au sein des établissements d'enseignement où des déficits de recrutement sont identifiés.

À la demande des académies, la FDMC peut également contribuer aux actions de formation que proposent les écoles académiques de la formation continue (E AFC) aux personnels de l'Education nationale.

En concertation avec la DGESIP, les professionnels de la branche des distributeurs des matériaux de construction pourront intégrer les conseils de perfectionnement qui les intéressent, le cas échéant, pour collaborer sur les travaux relatifs aux formations en lien avec le secteur et en fonction des besoins identifiés.

Article 6. Implication dans les campus des métiers et des qualifications :

À l'échelle régionale, les campus des métiers et des qualifications sont des leviers permettant d'anticiper les mutations économiques, digitales, écologiques et technologiques.

Leurs réseaux d'acteurs s'assignent les objectifs suivants :

- Le renforcement de l'attractivité des métiers et des formations y conduisant ;
- La valorisation de l'enseignement professionnel intégré dans un continuum, assurant une articulation optimale bac -3/bac +8 et une meilleure lisibilité des parcours ;
- La conception et la diversification de parcours de formation initiale et continue répondant aux besoins sociaux-économiques identifiés ;
- La contribution au renforcement de la formation tout au long de la vie et des parcours d'insertion dans l'emploi.

Les actions régionales identifiées dans les déclinaisons de la présente convention s'articulent ou s'inscrivent en complémentarité avec les actions des Campus, lesquels sont identifiés comme des acteurs clefs pour déployer le volet « Compétences et métiers d'Avenir » (CMA) de France 2030.

Dans le cadre de cette convention de coopération, la FDMC, en lien avec Constructys, pourra :

- Contribuer, à l'échelle régionale, aux actions des Campus avec lesquels le secteur des distributeurs des matériaux de construction nouera un partenariat ;
- Être l'interlocuteur du réseau thématique national de la construction et de la relation client 3.0 ;

- Participer, à l'échelle régionale, aux travaux préfigurant la labélisation d'un projet de Campus.

Article 7. Coopération dans le cadre de l'étude des besoins en compétences, des diplômes, des parcours de formation et de leur évolution :

Les Parties s'engagent à renforcer leur coopération afin de partager leurs données et analyses sur les évolutions des métiers et de participer aux réflexions et études menées dans le cadre de l'adaptation des diplômes et des formations, notamment dans le cadre des instances nationales de concertation sociales, préalable à l'enregistrement des diplômes du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (CPC, CSLMD, CCN-IUT).

À ce titre, les Parties s'entendent pour :

- Partager des informations sur le marché du travail et son évolution (notamment la transformation des métiers liée à la transition écologique et au numérique, l'obsolescence des compétences, la capacité à apprendre tout au long de la vie, l'importance des compétences douces (soft skills) dans les projets de recrutement), à l'appui des études de l'observatoire des métiers et de Constructys ;
- Echanger sur les travaux de veille et d'analyse menés dans le domaine de la pédagogie, de l'orientation et de l'insertion professionnelles ;
- Travailler sur la carte des formations et la mise en place de nouvelles formations ;
- Renforcer les relations des acteurs de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche avec le monde économique, notamment dans le cadre des Campus des métiers et des qualifications.

Plus largement, la FDMC souhaite contribuer à des travaux relatifs à l'évolution des diplômes professionnels, dont les référentiels sont soumis aux commissions professionnelles consultatives interministérielles compétentes, afin d'avoir une offre de diplômes cohérente avec les besoins économiques.

Les Parties examinent, en particulier, l'articulation entre les diplômes de l'enseignement technologique et professionnel et les besoins de qualifications générés par les évolutions économiques, technologiques et organisationnelles du secteur ainsi que l'articulation entre les différentes certifications existant dans le secteur professionnel, au niveau national et au niveau européen.

La FDMC apporte également son concours technique à l'évaluation des candidats aux diplômes de l'enseignement technologique ou professionnel et peut être sollicitée pour la participation aux commissions d'évaluation de certaines épreuves professionnelles ou aux jurys d'examens.

Pour améliorer l'information et le suivi qualitatif des formations, la FDMC exploite et promeut auprès de ses partenaires la base de données de l'Éducation nationale : data.education.gouv.fr.

Article 8. Conception et diffusion de ressources pédagogiques :

Les signataires renforcent leur collaboration en faveur de la conception, du développement et de la valorisation de ressources pédagogiques construites sur des contextes professionnels réels ou simulés,

par exemple, en les diffusant sur la plateforme « ETINCEL » service du réseau Canopé. Le ministère s'engage à diffuser ces ressources auprès des personnels concernés.

III. DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE ET DE PILOTAGE DU PARTENARIAT :

Article 9. **Pilotage de la convention :**

Le pilotage de la présente convention est assuré comme suit :

- 2 représentants de Constructys ;
- 2 représentants de la FDMC ;
- 1 représentant de la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO) ;
- 1 représentant de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP).

En tant que de besoin, le comité peut associer à ses travaux des experts, des représentants des régions académiques et des personnalités qualifiées de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Le comité se réunit au moins une fois par an. Une réunion exceptionnelle peut être engagée à l'initiative conjointe des parties.

L'ordre du jour est proposé conjointement par la FDMC et Constructys.

Les documents de travail nécessaire à la tenue des réunions sont envoyés au plus tard une semaine avant la date de réunion. Un relevé de décisions de chaque réunion est proposé par Constructys puis amendé et validé conjointement par les Parties.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix exprimées, soit 50% plus une voix.

Les parties s'engagent à informer l'ensemble des acteurs tant au plan national que régional des orientations et décisions prises.

Article 10. **Prévisions et réalisation des actions :**

Toutes les actions initiées en application de la présente convention font l'objet d'une « fiche action » prévisionnelle et d'une fiche de réalisation (bilan avec des indicateurs objectivés) adressées aux représentants du Ministère.

Ces actions définies en commun et détaillées permettront de vérifier qu'elles répondent aux valeurs d'intérêt public portées par le Ministère.

Une attention particulière sera portée pour cibler équitablement – dès lors que cela est possible – les élèves de lycées, les étudiants et les apprentis.

Chaque « fiche action » prévisionnelle comprend un avis des ministères signataires qui conditionne l'engagement de ces derniers dans la réalisation de cette action.

Ces fiches sont accompagnées d'annexes financières détaillées précisant chacun des postes de dépenses et les ressources qui y sont affectées. Les annexes financières relatives à ces actions ne pourront être modifiées sans l'avis préalable du comité.

Un bilan annuel des actions réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année N est élaboré par Constructys et adressé aux signataires de la convention pour validation avant le 15 avril de l'année N+1. Ce bilan est présenté, en conseil d'administration de Constructys, à titre d'information.

Article 11. Communication :

Les Parties conviennent de mettre en place des moyens de communication relatifs aux actions réalisées et valident conjointement les documents élaborés. Elles s'engagent mutuellement à obtenir l'accord de l'autre signataire avant toute communication externe relative à ce partenariat, notamment par demande expresse adressée au ministère. En cas d'utilisation sans autorisation, une partie pourra mettre l'autre partie en demeure de régulariser la situation sous huit jours à compter de la notification de la mise en demeure. À défaut, la présente convention sera caduque à compter de l'expiration du délai de huit jours.

Pour rappel, le bloc-marque de signature « Distributeurs de matériaux de construction, Compétences d'avenir » appartient conjointement à la FDMC et Constructys, et fait l'objet d'un dépôt auprès de l'Inpi.

Pour assurer la promotion de la convention de coopération et des actions s'y rapportant, les Parties s'engagent à assurer un relais des actions réalisées, auprès de leurs réseaux respectifs (services déconcentrés, partenaires, directions régionales, réseau des entreprises...).

IV. DISPOSITIONS FINALES :

Article 12. Durée :

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature pour une durée de 5 ans et ne peut être renouvelée par tacite reconduction.

Au cours de sa période de validité, la convention peut être modifiée par avenant à la demande de l'une ou l'autre des Parties.

Six mois avant sa date d'expiration, la FDMC et Constructys informent le ministère de l'échéance de la convention et évoquent ensemble les possibilités de son renouvellement.

Article 13. Respect des règles liées aux environnements numériques :

Tous les outils et ressources numériques mis en œuvre dans le cadre de cette convention doivent préalablement à leur mise en ligne obtenir un avis favorable du ministère.

La création, l'utilisation et l'évolution de tout support numérique type plateforme supposant une collecte de données personnelles auprès des élèves, des étudiants ou enseignants, au sein d'un établissement ou dans le cadre d'une activité pédagogique menée en lien avec le ministère, fait l'objet d'un avenant à la présente convention préalablement à son déploiement au sein des régions académiques et des établissements.

Article 14. Litiges et résiliation :

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à la mise en œuvre de la présente convention, les Parties s'engagent à organiser une procédure de conciliation qui peut être engagée notamment par la réunion d'un comité de pilotage exceptionnel, à l'initiative de l'une ou l'autre des Parties.

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des Parties : la résiliation prend effet à l'expiration d'un délai minimal de 6 mois à compter de la réception de la notification écrite de la Partie souhaitant mettre un terme à la convention.

Fait en trois exemplaires, à Paris le **23 JUIN 2025**

La Ministre d'Etat, ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



Elisabeth BORNE

La Présidente de la Fédération des Distributeurs
des Matériaux de Construction



Marie ARNOUT

Le Président et la Vice-présidente
de Constructys

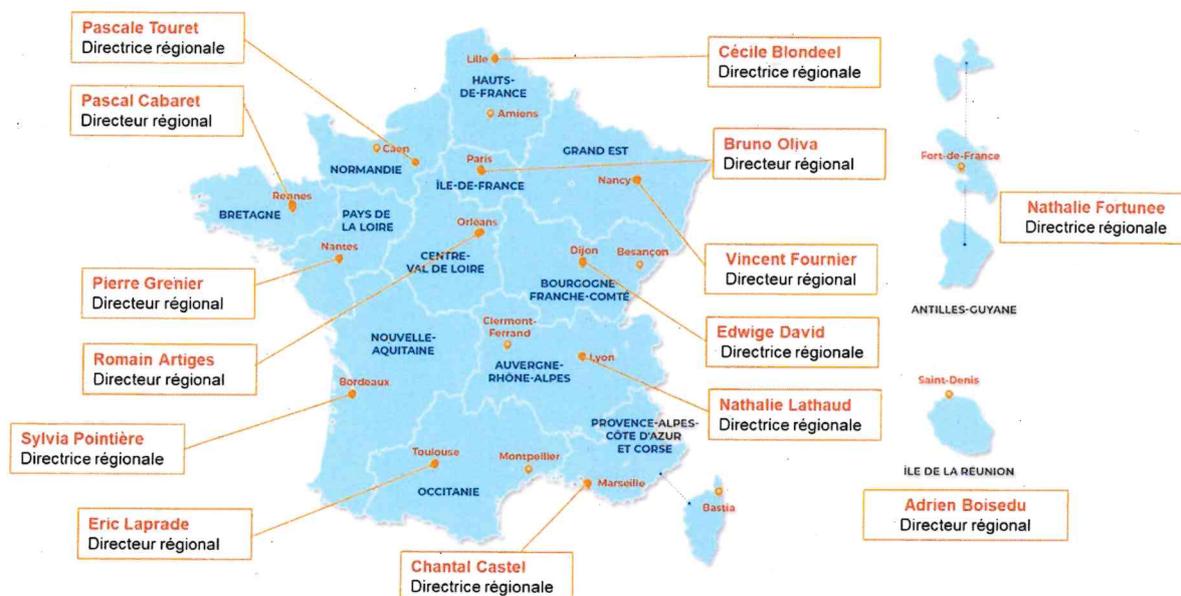


Joel ELLEN et Laure VIAL



Constructys
Votre partenaire compétences
32 rue René Boulanger
75010 Paris
01 82 83 95 00
Siret 533 846 150 00 126
Code NAF 9499Z

Annexe 1 – Liste des Directions régionales de Constructys



Annexe 2 – Liste des Unions régionales de la FDMC

AUVERGNE RHONE ALPES	Claire DIDIER	FDMC Auvergne – Rhône-Alpes C/O DIDIER MATERIAUX 2 Impasse Marcel Gauthier PIZANCON 26300 CHATUZANGE LE GOUBET
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	Franck BERNIGAUD	FDMC Bourgogne – Franche-Comté C/O BEREZIAT 104 Rue des Essards 71000 MACON
BRETAGNE	Franck LESEUR	FDMC Bretagne C/O Cellule économique de Rennes 7 Boulevard Solferino 35000 RENNES
CENTRE VAL DE LOIRE	Antoine JOCHYMS	FDMC Centre Val de Loire C/O CHAVIGNY 74 route de Paris – 41100 Saint Ouen
HAUTS DE FRANCE	Blandine TALMANT	FDMC Hauts de France BigMat Moronval 64 Rue du Champ Saint Marie 62140 Ste Austreberthe
GRAND PARIS ILE DE FRANCE	Françoise LATIL	FDMC Grand Paris – Ile de France 215bis Boulevard Saint Germain 75007 Paris
NORMANDIE	Guillaume LEFEBVRE	FDMC Normandie C/O Medef Normandie 10 rue Alfred Kastler 14000 CAEN
NOUVELLE AQUITAINE	Nathaniel SIMON	FDMC Nouvelle Aquitaine C/O ARBAO 9 Rue Euler - 33700 MERIGNAC
PAYS DE LA LOIRE	Eric ROUET	FDMC Pays de la Loire C/O VM MATERIAUX 17 Rue La Noue Bras de Fer 44200 NANTES
PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR - CORSE	Jean-Luc PIERETTI	FDMC Provence – Alpes – Côte d'Azur - Corse C/O Pôle d'activité des Milles Maison des entreprises 13100 AIX EN PROVENCE